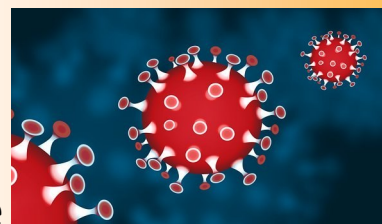


Mairie de VAUXRENARD, le 20 avril 2020.

Madame, Monsieur,

## COVID-19 – MASQUES GRAND PUBLIC



Nous vous informons que la commune de Vauxrenard a commandé le 10 avril 2020 par le biais de la CCSB (commandes groupées pour les communes) des masques « grand public »

### Ces masques en tissu seront mis à la disposition gratuitement à la population de Vauxrenard :

La CCSB a commandé 43 000 masques à la société DIATEX.

Il s'agit de masques homologués catégorie 1 et DGA, lavables 5 fois.

La livraison est prévue le 20 mai.

La commande est passée par la CCSB par avance pour le compte des communes qui souhaitent en bénéficier, dont la commune de Vauxrenard, pour bloquer un prix et des délais.

### CONDITIONS D'UTILISATION



Ce masque technique n'est pas un dispositif médical, ceci est un masque de substitution afin de travailler en situation normale. Bien laver et sécher à 60°C une fois déballé et avant toute utilisation .

Masques homologués DGA (direction Générale de l'armement) de catégorie 1 : leur usage est destiné aux populations amenées à recevoir du public dans le cadre de leurs activités professionnelles (policiers, gendarmes, hôtesses de caisses, etc.). Ils filtrent au moins 90 % des particules de 3 µm. Ils sont donc sans problèmes valables pour la catégorie 2 dont l'usage est destiné aux individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes, dans le cadre professionnel. Ce masque pourra être porté par l'ensemble des individus d'un sous-groupe (entreprise, service...) ou en présence d'autres individus porteurs d'un masque d'une autre catégorie, lorsque le poste ou les conditions de travail le nécessitent.

#### ► PROCEDURE



Positionnez votre masque au dessus de l'arête du nez et sous votre menton.



Portez les élastiques derrière votre tête et non derrière vos oreilles.



Vérifiez que vous pouvez respirer sans gêne particulière.



Changez de masque tous les jours afin d'effectuer les opérations de lavage et séchage.

Dans l'attente de ces livraisons, et pour parer au plus pressé, si vous le souhaitez, vous pouvez confectionner votre propre masque barrière.

Il existe en lignes plusieurs méthodes permettant de réaliser des protections avec ou sans couture.

### **ATTENTION :**

Même avec le port d'un masque, il faut **respecter les gestes barrières** :



**Les masques en tissu doivent être porté au maximum 4h**

Les masques en tissu doivent pouvoir être lavables à une température de 60° pendant 30mn

<https://stop-postillons.fr/#comment-en-fabriquer>

<https://masques-barrieres.afnor.org/>

**Nous vous communiquerons dès que possible les informations sur la distribution des masques.**